

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



## Chlorhexidine / Glycerine Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025  
6.0 17.06.2025 10829238-00010 Date de la première version publiée:  
10.08.2022

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Chlorhexidine / Glycerine Formulation

Autres moyens d'identification : Hibitane Plus (A3521)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD  
Industrie Nord 1  
6105 Schachen - Switzerland

Téléphone : +41 41 499 97 97

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Perturbateur endocrinien dans l'environnement, Catégorie 1

EUH430: Peut provoquer une perturbation endocrinienne dans l'environnement

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version 6.0 Date de révision: 17.06.2025 Numéro de la FDS: 10829238-00010 Date de dernière parution: 14.04.2025  
Date de la première version publiée: 10.08.2022

Pictogrammes de danger :	
Mention d'avertissement :	Danger
Mentions de danger :	H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH430 Peut provoquer une perturbation endocrinienne dans l'environnement
Conseils de prudence :	<p><b>Prévention:</b> P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p><b>Intervention:</b> P391 Recueillir le produit répandu.</p> <p><b>Stockage:</b> P405 Garder sous clef.</p> <p><b>Elimination:</b> P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.</p>

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Chlorhexidine

### **2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025  
6.0 17.06.2025 10829238-00010 Date de la première version publiée:  
10.08.2022

---

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **3.2 Mélanges**

##### **Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Chlorhexidine	55-56-1 200-238-7	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 STOT RE 2; H373 (Foie) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 10 - < 20
Nonylphénol, éthoxylés	9016-45-9	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ED ENV 1; EUH430  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

---

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### **4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025  
6.0 17.06.2025 10829238-00010 Date de la première version publiée:  
10.08.2022

---

médecin.

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitements : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025  
6.0 17.06.2025 10829238-00010 Date de la première version publiée:  
10.08.2022

gereux

### **5.3 Conseils aux pompiers**

- |   |   |
|---|---|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.   |
| Méthodes spécifiques d'extinction                   | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.<br>Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.<br>Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.<br>Évacuer la zone. |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles** : Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

## **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- |   |   |
|---|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Éviter le rejet dans l'environnement.<br>Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.<br>Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).<br>Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.<br>Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. |
|---|---|

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| Méthodes de nettoyage | <p>: Enlever avec un absorbant inerte.</p> <p>Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.</p> <p>Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.</p> <p>Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.</p> |
|-----------------------|---|

# **FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025  
6.0 17.06.2025 10829238-00010 Date de la première version publiée:  
10.08.2022

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- |  |   |
|--|---|
| Mesures d'ordre technique                  | : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.  |
| Ventilation locale/totale                  | : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.  |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.<br>Ne pas avaler.<br>Eviter tout contact avec les yeux.<br>Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.<br>Se laver la peau soigneusement après manipulation.<br>A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.<br>Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.   |
| Mesures d'hygiène                          | : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.<br>Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs. |

## **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Oxydants forts  
Gaz

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

## **Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposi-	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	-----------------------------------	------------------------	------

## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025  
6.0 17.06.2025 10829238-00010 Date de la première version publiée:  
10.08.2022

Glycérine	56-81-5	VME (poussières inhalables)	50 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.				
		VLE (poussières inhalables)	100 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.				
Chlorhexidine	55-56-1	TWA	40 µg/m3 (OEB 3)	Interne
		Information supplémentaire: RSEN, DSEN		
		limite d'essuyage	100 µg/100 cm <sup>2</sup>	Interne

### **Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Glycérine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	56 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	229 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	33 mg/m3

### **Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Glycérine	Eau douce	0,885 mg/l
	Eau de mer	0,0885 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	8,85 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,33 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,141 mg/kg poids sec (p.s.)

## **8.2 Contrôles de l'exposition**

### **Mesures d'ordre technique**

Utilisez des moyens techniques appropriés et des technologies de fabrication pour contrôler les concentrations atmosphériques (connexions goutte à goutte moins rapides, par exemple).

Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les technologies de confinement appropriées pour les contrôles des composés sont exigées pour contrôler à la source et pour empêcher la migration de composés vers des zones non contrôlées (par exemple, les dispositifs de confinement à face ouverte).

Minimiser la manipulation ouverte.

### **Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version 6.0 Date de révision: 17.06.2025 Numéro de la FDS: 10829238-00010 Date de dernière parution: 14.04.2025  
Date de la première version publiée: 10.08.2022

---

Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.

Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.

### Protection des mains

Matériel	: Gants résistant aux produits chimiques
Remarques	: Prévoir deux paires de gants.
Protection de la peau et du corps	: Uniforme de travail ou veste de laboratoire. Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau. Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.
Protection respiratoire	: Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire. Le filtre doit être conforme à SN EN 14387
Filtre de type	: Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solution aqueuse
Couleur	: bleu foncé
Odeur	: Donnée non disponible
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible

# **FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025  
6.0 17.06.2025 10829238-00010 Date de la première version publiée:  
10.08.2022

**Limite d'explosivité, inférieure** : Donnée non disponible  
**/ Limite d'inflammabilité inférieure**

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : < 8,5 (20 °C)

**Viscosité** : Viscosité, cinématique      : Donnée non disponible

**Solubilité(s)** : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : 1.145 - 1.155 (20 °C)

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

**Caractéristiques de la particule**  
**Taille des particules** : Non applicable

## 9.2 Autres informations

## **Explosifs** : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

# **FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025  
6.0 17.06.2025 10829238-00010 Date de la première version publiée:  
10.08.2022

## 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

#### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

## **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants

## **10.6 Produits de décomposition dangereux**

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Informations sur les voies d'exposition probables	:	Inhalation Contact avec la peau Ingestion Contact avec les yeux
---	---	--

## Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

## Composants:

### **Chlorhexidine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Souris): 1.260 mg/kg

DL50 oral (Lapin): 1.100 mg/kg

DL50 oral (Rat): 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : DL50 (Rat): 21 mg/kg  
Voie d'application: Intraveineux

#### **Nonylphénol, éthoxylés:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 - 2.000 mg/kg

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles

# **FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025  
6.0 17.06.2025 10829238-00010 Date de la première version publiée:  
10.08.2022

## **Composants:**

#### **Nonylphénol, éthoxylés:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

## Composants:

### **Chlorhexidine:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation légère des yeux

#### **Nonylphénol, éthoxylés:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Nonylphénol, éthoxylés:**

Type de Test	: Test de Maximalisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: négatif
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Composants:

### **Chlorhexidine:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Type de Test: Aberration chromosomique  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: essai de létalité dominante

# **FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025  
6.0 17.06.2025 10829238-00010 Date de la première version publiée:  
10.08.2022

Espèce: Souris  
Résultat: négatif

Type de Test: Analyse cytogénétique  
Espèce: Hamster  
Résultat: négatif

### **Nonylphénol, éthoxylés:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Composants:

### **Chlorhexidine:**

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	par voie orale (eau potable)
Durée d'exposition	:	2 années
Fréquence du traitement	:	daily
NOAEL	:	38 Poids corporel mg / kg
Résultat	:	négatif

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	par voie orale (eau potable)
Durée d'exposition	:	2 années
Fréquence du traitement	:	daily
NOAEL	:	158 Poids corporel mg / kg
Résultat	:	négatif

### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Composants:

### **Chlorhexidine:**

Effets sur la fertilité	: Espèce: Rat Fertilité: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg
Incidence sur le développement du fœtus	: Espèce: Rat Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  Espèce: Lapin Toxicité pour le développement: NOAEL: 40 Poids corporel mg / kg

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025  
6.0 17.06.2025 10829238-00010 Date de la première version publiée:  
10.08.2022

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## **Composants:**

### **Chlorhexidine:**

Organes cibles : Foie  
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## Toxicité à dose répétée

## **Composants:**

### **Chlorhexidine:**

Espèce : Rat  
 NOAEL : 158 mg/kg  
 Voie d'application : Oral(e)  
 Durée d'exposition : 2 a

Espèce	:	Lapin
LOAEL	:	250 mg/kg
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	13 Sem.
Organes cibles	:	Peau, Foie

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

## Propriétés perturbant le système endocrinien

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **Expérience de l'exposition humaine**

### **Composants:**

#### **Chlorhexidine-**

**Informations générales** : Symptômes: Migraine  
Inhalation : Organes cibles: Poumons

## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025  
6.0 17.06.2025 10829238-00010 Date de la première version publiée:  
10.08.2022

---

	Symptômes: Apparence astmatique, bronchospasm, Sensation de gêne dans la poitrine, infection des voies respiratoires supérieures
Ingestion	: Organes cibles: Appareil gastro-intestinal Symptômes: Troubles digestifs, Dommages au tractus gastrointestinal

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Composants:**

##### **Chlorhexidine:**

Toxicité pour les poissons	: (Poisson): 2,088 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: ECOSAR (Ecological Structure Activity Relationships, ou Relations Structure-Activité Ecologiques)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,222 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: ECOSAR (Ecological Structure Activity Relationships, ou Relations Structure-Activité Ecologiques)
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,124 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 96 Heure Méthode: ECOSAR (Ecological Structure Activity Relationships, ou Relations Structure-Activité Ecologiques)
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1

##### **Nonylphénol, éthoxylés:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h

## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025  
6.0 17.06.2025 10829238-00010 Date de la première version publiée:  
10.08.2022

---

Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: > 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 100 jr  
Espèce: Oryzias latipes (médaka)  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: > 0,001 - 0,01 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Mysidopsis bahia (Mysis effilée)  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)

: 10

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

#### **Composants:**

##### **Chlorhexidine:**

Biodégradabilité : Remarques: N'est pas intrinsèquement biodégradable.

##### **Nonylphénol, éthoxylés:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

#### **Composants:**

##### **Chlorhexidine:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,85

##### **Nonylphénol, éthoxylés:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,48

## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025  
6.0 17.06.2025 10829238-00010 Date de la première version publiée:  
10.08.2022

---

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**

Evaluation

- : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation

- : Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

**Composants:**

**Nonylphénol, éthoxylés:**

Evaluation

- : La substance est considérée comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH pour l'environnement.

### **12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit

- : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés

- : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PIÈCE DE DOCUMENTATION DE SÉCURITÉ



## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025  
6.0 17.06.2025 10829238-00010 Date de la première version publiée:  
10.08.2022

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

<b>ADN</b>	:	UN 3082
<b>ADR</b>	:	UN 3082
<b>RID</b>	:	UN 3082
<b>IMDG</b>	:	UN 3082
<b>IATA</b>	:	UN 3082

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

<b>ADN</b>	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorhexidine)
<b>ADR</b>	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorhexidine)
<b>RID</b>	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorhexidine)
<b>IMDG</b>	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Chlorhexidine)
<b>IATA</b>	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Chlorhexidine)

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	:	9
<b>ADR</b>	:	9
<b>RID</b>	:	9
<b>IMDG</b>	:	9
<b>IATA</b>	:	9

#### **14.4 Groupe d'emballage**

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6

# **FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025  
6.0 17.06.2025 10829238-00010 Date de la première version publiée:  
10.08.2022

Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

RID

RÉ  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

## IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous

## IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
 Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
 Groupe d'emballage : III  
 Étiquettes : Miscellaneous

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

**Polluant marin** : oui

IATA (Passenger)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025  
6.0 17.06.2025 10829238-00010 Date de la première version publiée:  
10.08.2022

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)	: Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte: Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non. Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses Nonylphénol, éthoxylés: Annexe 1.8 Octylphénol, nonylphénol et leurs éthoxylates, Annexe 1.17 Substances visées à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006
--	--

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Nonylphénol, éthoxylés  
Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Nonylphénol, éthoxylés

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : 20.000 kg  
contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Conformité sur la protection des eaux (C2xx-07-201) :  
Classe de pollution de l'eau : Classe A  
Remarques: auto classification

#### **Autres réglementations:**

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



## **Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025  
6.0 17.06.2025 10829238-00010 Date de la première version publiée:  
10.08.2022

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

AICS : non déterminé

DSL : non déterminé

IECSC : non déterminé

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

## **Texte complet pour phrase H**

EUH430 : Peut provoquer une perturbation endocrinienne dans l'environnement  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## **Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
ED ENV	: Perturbateur endocrinien dans l'environnement
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
CH SUVA	: Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	: valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système gé-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



## Chlorhexidine / Glycerine Formulation

Version 6.0 Date de révision: 17.06.2025 Numéro de la FDS: 10829238-00010 Date de dernière parution: 14.04.2025  
Date de la première version publiée: 10.08.2022

néral harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

Eye Irrit. 2	H319
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 2	H411
ED ENV 1	EUH430

### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



**Chlorhexidine / Glycerine Formulation**

---

Version 6.0	Date de révision: 17.06.2025	Numéro de la FDS: 10829238-00010	Date de dernière parution: 14.04.2025
			Date de la première version publiée: 10.08.2022

---

et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR